

Au 1er Février 2021

### TRANSACTIONS

Honoraires TTC, à la charge de l'acquéreur.

Prix de vente (en euros)	Taux (en %)
De 1 € à 100 000 €	9
De 100 001 € à 299 999 €	7
De 300 000 € à 699 000 €	5,9
Au-delà de 700 000 €	5,5

#### VENTES LOCAUX

COMMERCIAUX, FONDS DE  
COMMERCE, TERRAINS A BATIR

Honoraires HT (à la charge du preneur) :  
8%

#### CESSION PARKING

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur

Jusqu'à 45.000  
Au-delà

2.500 €  
10%

### LOCATIONS

#### Habitation :

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite **12€ / m<sup>2</sup> TTC**
- Constitution du dossier
- Rédaction du bail
- Réalisation de l'état des lieux **3€ / m<sup>2</sup> TTC**

Honoraires à la charge du propriétaire :

- d'entremise et de négociation **7% TTC du loyer annuel hors charges**
- de visite
- de constitution du dossier
- de rédaction du bail
- d'état des lieux

#### Parking :

**260 € TTC**

Honoraires à partager 50 % Bailleur et 50 % Locataire

#### Locaux Commerciaux (à la charge du preneur) :

Bail 3/6/9 : 10 % HT du Loyer de la première période triennale

Autres Baux : 20 % HT du Loyer de la première année.

